

Paris, le 17 décembre 2013

MARVELL CONSEILLE L'EQUIPE DIRIGEANTE DU LABORATOIRE ARAGAN DANS LE CADRE DE SON LBO

Le cabinet Marvell a accompagné le management du laboratoire Aragan dans le cadre de sa cession par D&A Pharma (groupe familial Debrégeas) au profit du fonds Calcium, qui devient actionnaire aux côtés du management.

Créé en 2008 par D&A Pharma et dirigé par Nicolas Brodetsky, Aragan est devenu en quelques années un véritable acteur de référence sur son marché. Laboratoire spécialisé dans la conception et la distribution en pharmacies de compléments alimentaires haut de gamme, positionnés santé, Aragan est avant tout reconnu pour la qualité de ses formulations et propose une gamme homogène de produits riches en principes actifs et fonctionnant sur un format de cures de courte durée. L'offre se compose d'une trentaine de produits couvrant un large spectre d'indications dans les domaines de la gastro-entérologie, des défenses immunitaires, des troubles métaboliques, de la gynécologie et de la dermatologie.

La gamme est principalement commercialisée sous forme de produits frais distribués en pharmacie dans des vitrines réfrigérées. Aragan est aujourd'hui le seul acteur en France à proposer ce modèle de distribution original, qui améliore la conservation des principes actifs (probiotiques, gelée royale, Aloe vera, etc.) tout en assurant une bonne visibilité des produits sur le lieu de vente.

Présent à ce jour dans environ 800 pharmacies françaises, le laboratoire prévoit de réaliser sur l'année 2013 un chiffre d'affaires de 7 m€, en croissance de plus de 50% par rapport à 2012.

L'arrivée du fonds Calcium à son capital donnera au laboratoire les moyens d'accélérer son développement, notamment par croissance organique et le cas échéant externe.

Dans le cadre de cette opération, le management d'Aragan était conseillé par le cabinet Marvell par Rémy Blain, associé, Marta de Franciscis et Marie Lambeau sur les aspects corporate. Serge Wilinski, associé et Emmanuelle Sorine, conseil sont intervenus respectivement sur les aspects sociaux et fiscaux.

Conseil acquéreur : Scemla Loizon Veverka et de Fontmichel (Fabrice Veverka, François Bourrier-Soifer, Christel Alberti et Louis Chenard)

Conseil managers : Marvell (Rémy Blain, Serge Wilinski, Emmanuelle Sorine, Marta de Franciscis et Marie Lambeau)

Conseil cédant : Viguié Schmidt Peltier Juvigny (Nicolas Viguié et Louise-Marie Guillet)

Contact cabinet

Rémy Blain, Marvell
Tél. : +33 (0)1 54 43 13 13
rblain@marvellavocats.com
www.marvellavocats.com

Contact presse

Cyril Rocca, Sachinka
Tél. : + 33 (0)1 40 46 07 27
c.rocca@sachinka.com
www.sachinka.com



MARVELL - AVOCATS - PARIS

Créé en octobre 2011, Marvell est issu de la fusion des cabinets LSK et WSA, respectivement créés en 1988 et 1997.

Marvell accompagne ses clients - entreprises, investisseurs, porteurs de projets, dirigeants – dans leurs activités quotidiennes et dans leur développement.

Les équipes, composées de 10 associés, interviennent dans l'ensemble du droit des affaires et sont organisées autour de 5 pôles : corporate, droit social, droit commercial, droit fiscal, restructuring et Procédures collectives.

Le cabinet compte aujourd'hui une cinquantaine de professionnels dont plus de 30 avocats.
